

Protocole sanitaire de l'école élémentaire Bouchesèche.

Ce protocole sanitaire spécifique à l'école a été rédigé en respectant le protocole sanitaire national de réouverture des écoles (voir : PSNRE consultable sur le lien suivant <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>)

Rôle, mission et engagement des parents :

- 1) Les parents s'engagent à respecter toutes les mesures prises dans ce protocole spécifique à l'école et au protocole sanitaire de l'Education Nationale.
- 2) **Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.**
Liste des symptômes : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, perte de goût et de l'odorat, courbatures
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/comprendre-le-covid-19> & PSNRE
- 3) **Pour les enfants dont il existe une notion avérée Covid-19 de cas intra-familiaux avant le retour à l'école défini par le calendrier, il faut respecter une éviction scolaire de 14 jours après les derniers symptômes de la personne malade.**
C'est au médecin traitant de se prononcer sur la date de retour de l'élève
- 4) Les parents s'engagent à prévenir l'école si un membre intra-familiale présente des symptômes évoquant un covid-19.
- 5) L'élève ne pourra revenir en classe qu'après avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.
- 6) Ils sont invités à **prendre la température** de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de fièvre (37,8° ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.
- 7) Ils sont invités à laver les mains de leur enfant avant de partir à l'école.
- 8) L'équipe enseignante recommande que les enfants soient déposés et cherchés par un adulte selon les modalités indiquées ci-dessous.
- 9) Il est interdit à tous les parents de pénétrer dans les bâtiments.
- 10) Le respect strict des horaires est indispensable pour un bon fonctionnement du protocole.
Pour des raisons d'organisation et de respect du protocole sanitaire, aucun retard ne sera accepté.
- 11) Les parents jouent une aide considérable dans le respect des gestes barrières et de distanciation physique de leurs enfants à l'école en les leur expliquant à la maison
- 12) Les parents devront chercher son enfant qui présenterait sur le temps scolaire et périscolaire des symptômes du Covid-19 (voir PSNRE p,54)
- 13)
- 14) Les spécificités de ce protocole sanitaire s'ajoutent au règlement intérieur de l'école qui reste toujours valable.
- 15) La communication à distance est privilégiée (mail, téléphone)

Elèves

- 1) Les premiers jours seront essentiellement consacrés aux séances d'éducation à la santé concernant les microbes et aux rappels de l'importance sur la distanciation physique et les gestes barrières dont l'hygiène des mains.
- 2) La priorité pédagogique est l'acquisition des connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions
- 3) Dans la mesure du possible, le travail donné en distanciel sera fait en classe.
- 4) Des visières fournies par la mairie seront à disposition pour les élèves
- 5) Les parents qui le souhaitent peuvent donner un masque à leur enfant
- 6) Un masque sera mis à un élève présentant des symptômes du Covid-19
- 7) Les élèves ne pourront pas amener des cartes (type Pokémon) ou des jouets à l'école
- 8) Aucun prêt de matériel ne pourra se faire entre les élèves.

Groupes classes

- 1) Des groupes immuables d'élèves seront constitués dès le réouverture des écoles.
- 2) Les élèves seront avec leur enseignant de classe de début d'année dans la mesure du possible.
- 3) Aucun brassage d'enfants n'est possible.
- 4) Chaque enfant aura une place attribuée dans la classe à une distance d'au moins un mètre d'un autre enfant
- 5) Un sens de circulation est établi dans chaque bâtiment et dans la mesure du possible dans chaque classe
- 6) Des rangs, dans la cour et dans l'école sont matérialisés par des traits espacés de 1m.
- 7) Les élèves marcheront les uns derrière les autres à une distance de 1m minimum.

Désinfection

Le nettoyage et la désinfection des locaux sont assurés par la Mairie selon le PSEN.

- 1) Les portes resteront ouvertes dans la limite du respect du PPMS.
- 2) Les salles de classe seront aérées lors de la récréation.

Accueil des élèves :

- 1) L'accueil des élèves se fera selon les horaires transmis à chaque groupe.
- 2) Cet accueil est échelonné afin d'éviter les attroupements et les brassages de personnes.
- 3) L'arrivée des parents et élèves se fera exclusivement par les trottoirs qui longent l'école. Un tracé de traits jaunes vous permettra de respecter les distances physiques en les personnes. Nous vous remercions de vous positionner sur un traits jaunes et de toujours laisser un traits jaune de libre entre deux personnes.
- 4) L'entrée des enfants se fera un par un en empruntant le couloir jaune tracé.
- 5) A l'entrée dans l'école, les enfants auront du gel hydroalcoolique pour se désinfecter les mains et devront rejoindre le rang de traits jaune de leur professeur.
- 6) Suite à l'entrée de l'enfant, les parents sont invités à sortir du couloir (flèche rouge) pour rejoindre la route fermée ou le trottoir longeant les immeubles.

Entrée dans le bâtiment de l'école :

- 1) Une fois l'accueil des élèves finie, les élèves rejoindront leur nouvelle salle de classe, en rang l'un derrière l'autre à une distance d'au moins 1 m l'un de l'autre selon un sens et unique sens de circulation établi dans chaque bâtiment.
- 2) Les élèves n'ont pas le droit de toucher ni aux poignées des portes, aux interrupteur, au crochet, à la rampe de l'escalier sauf nécessité constatée, aux tables et chaises de leurs camarades
- 3) Des fléchages et des rangs sont tracés à différents points géographique dans les bâtiments.
- 4) Il est recommandé que l'enfant soit accompagné par un parent.

Le passage aux toilettes :

- 1) Un roulement aux toilettes sera fait par groupe. Dans la matinée, il y aura deux moments de passage, un premier avant la récréation et un second en fin de matinée. L'après-midi, il y aura un passage aux toilettes. En dehors de ces temps, pour des questions de sécurité et sanitaire, il ne sera pas possible qu'un enfant aille aux toilettes sauf urgence.
- 2) Les élèves iront aux toilettes chacun son tour dans un toilette attitré
- 3) Ils se laveront les mains 30 secondes avant et après le passage aux toilettes.
- 4) Les autres élèves attendront leur tour en rang en se plaçant sur les traits espacés de 1m.
- 5) La mairie organise le nettoyage et la désinfection des toilettes après chaque passage de groupe.

Récréation :

- 1) L'enseignant est responsable de son groupe et assure sa surveillance dans une zone délimitée
- 2) Dans cette zone, les élèves devront respecter les distances physiques. Il n'auront pas le droit de courir, de marcher rapidement, de se toucher, d'échanger
- 3) Un planning des récréations sera établi en fonction de celui des toilettes
- 4) Les jeux de ballon, de contact (loup par exemple) ainsi que les échanges d'objets sont interdits
- 5) Possibilité de faire de la marche active selon en respectant les distances physiques entre les élèves (5m entre les élèves) selon l'organisation choisie
- 6) Possibilité d'occuper le plateau pour la récréation (pour les courses, prévoir 10m entre les élèves)

Sortie des élèves :

- 1) Les élèves se placeront en rang les uns derrière les autres et sortiront de l'école un par un.
- 2) Les parents sont invités à attendre leur enfant sur la route fermée ou sur le trottoirs longeant les immeubles.
- 3) Afin d'éviter les chassés croisés il est interdit d'attendre son enfant sur le trottoir longeant l'école (traits jaunes).
- 4) Il est interdit aux parents d'attendre sur le trottoir devant le portail comme habituellement.

Personnel adulte de l'école

- 1) Les adultes seront équipés d'un masque chirurgical ou grand public. La mairie met à disposition des adultes des visières.
- 2) L'ouverture des portes, des interrupteurs, des robinets doit se faire avec le coude lorsque cela est possible. Se laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique en cas de doute.
- 3) Une vigilance est faite sur la porte d'entrée côté directeur, le parking enseignant et toutes les portes et le portail (plateau) qui doivent rester fermées pour des raisons de sécurité PPMS. L'ouverture est possible la plus part du temps avec la clé et le pied sans utilisation du code ni des clenches.
- 4) Le matériel en commun entre deux enseignants dans une même classe (stylet, éponge, clavier...) doit être désinfecté en arrivant à l'école et en partant de l'école.
- 5) Se laver les mains ou se désinfecter les mains avant d'utiliser le micro-onde, la cafetière, la photocopieuse. L'utilisation d'une lingette désinfectante se fera si un doute persiste.

Procédure de gestion d'un cas COVID :

→ voir pages 54 à 56 du protocole sanitaire national PSNRE

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>)